



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

## LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 13/05/2025

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation :	06/05/2025
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication :	07/05/2025
Quorum applicable : 7		

Le **13 mai 2025** à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

#### **Présents (13) :**

AIME-LA-PLAGNE : M. Laurent DESBRINI, titulaire.  
M. Michel GENETTAZ, titulaire.  
M. Pascal VALENTIN, titulaire.  
M. Xavier URBAIN, suppléant (de Corine MAIRONI-GONTHIER).

CHAMPAGNY : M. Xavier BRONNER, titulaire.  
M. René RUFFIER-LANCHE, titulaire.  
M. Denis TATOUD, titulaire.

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Fabienne ASTIER, titulaire.  
M. Jean-Luc BOCH, titulaire.  
M. Pierre OUGIER, titulaire.  
M. Romain ROCHET, titulaire.  
M. Daniel-Jean VENIAT, titulaire.  
M. Christian VIBERT, titulaire.

#### **Egalement présente (1) :**

LA PLAGNE TARENTEISE : Mme Nathalie BENOIT, suppléante.

**Excusés (4)** : Mmes Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire d'Aime-la-Plagne (suppléée par M. Xavier URBAIN suppléant d'Aime-la-Plagne) et Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne.  
MM. Vincent RUFFIER des AIMES, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN suppléant de La Plagne Tarentaise.

**Secrétaire de séance** : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ **Ouverture de la séance plénière à 18h02.**

⇒ **M. le Président constate que le quorum est atteint.**

#### ORDRE DU JOUR

**Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :**  
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

**Relevé de décision** : néant.

**Délibération n° 2025-028** : administration générale : modification du tableau des effectifs non permanents pour la création d'emplois non permanents afin de faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-029** : domaine skiable : programmation des ouvertures des remontées mécaniques pour l'été 2025. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-030** : tourisme : adhésion à l'association Territoires d'Evènements Sportifs (TES) et désignation des représentants du SIGP au Conseil d'administration de l'association. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-031** : tourisme : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la SOLIDEO Alpes 2030, le SIGP et la Commune de La Plagne Tarentaise pour l'opération de rénovation du complexe sportif de la piste olympique combinée de bobsleigh, luge et skeleton. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-032** : finances : subventions et cotisations 2025 aux clubs et associations. Décision : approuvée à l'unanimité, hors la présence du Président.

**Délibération n° 2025-033** : finances : décision modificative n° 1 au budget général 2025 du SIGP. Décision : approuvée à l'unanimité.

**Délibération n° 2025-034** : compétence optionnelle Eau et Assainissement : avenant n° 2 à la convention entre le SIGP, ONE TOWER et ECHM VEOLIA pour la mise à disposition d'un emplacement à Plagne Aime 2000, pour des installations de communications électroniques. Décision : approuvée à l'unanimité.

⇒ **Fin de séance à 18h46.**

Fait à La-Plagne-Tarentaise, le 13 mai 2025.

Le Secrétaire de séance,  
Christian VIBERT

Le Président,  
Jean-Luc BOCH



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE**  
1355 Route d'Alpe Les Provagnes  
73210 LA PLAGNE TARENTAISE

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le

**22 MAI 2025**

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du SIGP dans les deux mois suivant sa notification. Ils peuvent également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun - Boîte Postale 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Téléphone : 04 76 42 90 00 - Télécopie : 04 76 51 89 44 - Courriel : [greffe.ta-grenoble@juradm.fr](mailto:greffe.ta-grenoble@juradm.fr) (dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux).